

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2025

Date de convocation : 31 mars 2025 (reconvocation du Conseil Municipal selon le même ordre du jour que celui du 27 mars 2025, annulé pour défaut de quorum)

Date de publication sur le site internet de la mairie : 31 mars 2025

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 3

Conseillers ayant donné pouvoir : 1

Le 7 avril 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de Montvalezan s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude FRAISSARD, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude FRAISSARD, Maire, Faye DAVISON, Jean-Pierre MAITRE, Thierry GAIDE, Thierry VIGNES, Adjoints ; Catherine GARANDEL, Odile VILLIOD, Christophe FRAISSARD, Thibault GAIDET (pouvoir de Grégory MAITRE), Dominique MAITRE, Pierre MAZE, conseillers.

Était excusé : Grégory MAITRE (donne pouvoir à Thibault GAIDET)

Étaient absents : Stéphane GAIDE, Laurent HANICOTTE, conseillers.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. **Faye DAVISON** est désignée à l'unanimité et accepte cette fonction.

Approbation du Procès-Verbal du 6 février 2025 à l'unanimité

Information sur les décisions prises, depuis le dernier conseil municipal par délégation donnée au maire en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT ;

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
03/02/2025	TRANS TARENTAIS	CAMION POUR DENEIGEMENT HIVER 2024 25	29 166,67 €	35 000,00 €
04/02/2025	LUSITANA	NETTOYAGE ECOLE WC PUBLIC ST MAIRIE	12 500,00 €	15 000,00 €
05/02/2025	FLEURIJARDIN HO	FLEURISSEMENT 2025	2 106,52 €	2 527,82 €
05/02/2025	AD POIDS LOURDS	OUTILLAGE GARAGE MECA	2 705,45 €	3 246,54 €
05/02/2025	COLIPOSTE	AFFA FRANCHISSEMENT CONSOMMATION 2025	2 500,00 €	3 000,00 €
06/02/2025	ILLIWAP	CREATION SITE INTERNET	4 950,00 €	5 940,00 €
06/02/2025	MGL DIFFUSION	HABILLEMENT MAIRIE PULL HOMME ET FEMME	2 600,00 €	3 120,00 €
10/02/2025	MONOD	BRAS DE RELEVAGE ET TABLIER VALTRA	2 656,20 €	3 187,44 €
12/02/2025	COLAS FRANCE	REFECTION MARQUAGE	4 960,00 €	5 952,00 €
14/02/2025	EPURE ARCHITECT	MAITRISE D OEUVRE RENOVATION FACADE ND DAME DE LIESSE	10 000,00 €	12 000,00 €

18/02/2025	RSC RUD SAVOIE	CHAINES AVANT VALTRA	4 023,00 €	4 827,60 €
24/02/2025	LES ARCS BOURG	SEANCE PISCINE	2 000,00 €	2 400,00 €
24/02/2025	VITABRI	BARNUM	3 590,50 €	4 308,60 €
05/03/2025	SERVI PRO	OUTILLAGE MENUISERIE	4 018,30 €	4 821,96 €
11/03/2025	POSSOZ Florent	HABILLAGE MOLOKS ECOLE	5 495,83 €	6 595,00 €
11/03/2025	POSSOZ Florent	HABILLAGE MOLOKS TENNIS	5 858,33 €	7 030,00 €
12/03/2025	SMC2	LOCATION 6 CASIERS CONNECTEE	6 198,00 €	7 437,60 €
18/03/2025	SCHL	FANIONS 80EME ANNIVERSAIRE DU ROC NOIR	2 875,00 €	3 450,00 €

108 203,80 €

129 844,56 €

LGI :

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
28/01/2025	REMIN D ARCHITEC	MAITRISE D'OEUVRE MISE EN ACCESSIBILITE ET DIVERSIFICATION CINEMA	175 222,19 €	210 266,63 €
28/01/2025	ABAC	MAITRISE D'OEUVRE MISE EN ACCESSIBILITE ET DIVERSIFICATION CINEMA	40 669,57 €	48 803,48 €
28/01/2025	BAL ECONOMISTE	MOE MISE EN ACCESSIBILITE ET DIVERSIFICATION DU CINEMA	33 336,90 €	40 004,28 €
28/01/2025	ETBA	MAITRISE D'OEUVRE MISE EN ACCESSIBILITE ET DIVERSIFICATION CINEMA	28 972,72 €	34 767,26 €
29/01/2025	AARO	MAITRISE D'OEUVRE MISE AUX NORMES PMR CINEMA ET DIVERSIFICATION	28 800,00 €	34 560,00 €
11/03/2025	00 FOURNIS DIV	RETROPROJECTEUR SALLE JA	14 287,00 €	17 144,40 €
29/01/2025	ALPES CONTROLES	MISSION CT MISE EN ACCESSIBILITE CINEMA	13 440,00 €	16 128,00 €
28/01/2025	VENATHEC	MAITRISE D'OEUVRE MISE EN ACCESSIBILITE ET DIVERSIFICATION CINEMA	11 853,64 €	14 224,37 €
11/03/2025	CHENAL CLAUDE	HUISSERIE APPT TERRASSES	9 083,00 €	10 899,60 €
28/01/2025	ALPES CONTROLES	DIAGNOSTIC AMIANTE CINEMA	6 900,00 €	8 280,00 €
15/01/2025	00 FOURNIS DIV	REPRISE FACADE BARDAGE BOIS	5 395,00 €	6 474,00 €
11/03/2025	NOVICAP	MISSION CSPS CINEMA	4 852,80 €	5 823,36 €
29/01/2025	CHENAL CLAUDE	VOLET ROULANT SEPARATION BAR SALLE JA	4 480,00 €	5 376,00 €

29/01/2025	ENALP	ENALP SOLDE 2024	4 000,00 €	4 800,00 €
26/03/2025	BRUNO TP	REPRISE RESEAU EAUX USEES	3 984,00 €	4 780,80 €
29/01/2025	2 SAVOIE GEOTEC	ETUDE GEOTECH ASCENSEUR CINEMA	3 788,82 €	4 546,58 €
29/01/2025	00 FOURNIS DIV	ETUDE STRUCTURE CINEMA	3 000,00 €	3 600,00 €
29/01/2025	ESPACE REVETEME	SOL PATINOIRE	2 621,61 €	3 145,93 €
15/01/2025	00 FOURNIS DIV	POSE D'UNE GOUTTIERE	2 540,00 €	3 048,00 €
29/01/2025	GEODE	IMPLANTATION ASCENSEUR CINEMA	2 245,80 €	2 694,96 €
			399 473,05 €	479 367,66 €

1. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RH

D2025 077 AG – Autorisation donnée à la SEAML EHT pour l'acquisition des actions SUMATEL au sein de la société TIGNENERGIES

Discussion :

Thierry GAIDE – précise et explique – c'est une situation qui était inespérée – des négociations avaient été engagées avec SUMATEL il y a quelques années pour reprendre leurs parts, sans succès – ces derniers sont désormais revenus vers nous et nous nous sommes entendus sur un tarif qui permet de récupérer 68,87% des parts détenues par SUMATEL.

Délibération :

Monsieur le Maire explique. La société SUMATEL a fait part de son souhait de céder l'intégralité des actions qu'il détient dans TIGNENERGIES, pour un prix de 2,57 millions d'euros, ainsi que le rachat de son avance en compte courant à sa valeur au 31/12/2024 soit 429 947,13 euros.

La SAEML Energies Haute Tarentaise et SAFIDI souhaitent acquérir, « *pari passu* », l'intégralité des 263 400 actions (représentant 39.9% du capital social et des droits de vote) que détient la société SUMATEL au sein de la société TIGNENERGIES, ainsi que le rachat du compte courant pour un montant de 429 947,13 euros.

Les principales caractéristiques de l'opération envisagée sont énoncées ci-après.

Nature de l'opération– L'opération consiste en une acquisition, **de 68,87% des parts détenues par SUMATEL par la société SAEML Energies Haute Tarentaise pour un montant de 1 770 002,13 euros, soit 181 408 actions**, et de 31,13% des parts détenues par SUMATEL par la société SAFIDI pour un montant de 799 997,87 euros, soit 81 992 actions, de manière « *pari passu* », portant sur les 263 400 actions détenues par la société SUMATEL dans la société TIGNENERGIES (soit 39.9 % du capital) et des droits de votes y afférents.

Par ailleurs le compte courant sera racheté par **la société SAEML Energies Haute Tarentaise à hauteur de 50% pour un montant de 200 000 euros** et de 50% par la société SAFIDI pour un montant de 200 000 euros.

Les intérêts du compte courant d'associé de SUMATEL, d'un montant de 29 947,13 euros seront remboursés à SUMATEL par la société SAS TIGNENERGIES.

Identification de la société cible – La société cible est TIGNENERGIES, société par Actions Simplifiée au capital de 660 000 euros (660 000 actions d'UN euro) dont le siège social est situé à La Combe Folle – 73 320 TIGNES immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 811 098 599. Cette société a pour principale activité la construction et l'exploitation d'une ou plusieurs centrales hydroélectriques sur le département de la Savoie.

Détention actuelle du capital – Le capital social et les droits de vote de la société cible sont actuellement détenus comme suit : (i) SAEML Energies Haute Tarentaise détient 336 600 actions correspondant à 51% du capital social et possède 4 sièges au Comité Stratégique, (ii) SUMATEL détient 263 400 actions correspondant à 39.9% du capital social et possède 3 sièges au Comité Stratégique et (iii) SAFIDI détient 60 000 actions correspondant à 9.1% du capital social et possède un siège de censeur (sans voix délibérative).

Prix de l'acquisition – Pour l'acquisition des 263 400 actions détenues par la société SUMATEL dans la société TIGNENERGIES (soit 39.9 % du capital social et des droits de vote associés), sur la base des informations connues à ce jour, l'opération serait réalisée sur la base d'un prix de 2,57 millions d'euros dont 1 770 002,13 d'euros serait payé par la société SAEML Energies Haute Tarentaise et 799 997,87 euros serait payé par SAFIDI.

Date de réalisation de la cession – d'ici au 30 juin 2025.

Frais – Les droits, taxes et frais des formalités directement liées à la cession seront à la charge exclusive des acquéreurs.

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'Administration de la SAEML EHT a délibéré favorablement pour le rachat des parts tel que décrit ci-dessus lors de son Conseil d'Administration du 26 février 2025.

Monsieur le Maire précise. Afin de procéder au rachat des parts pour un montant de 1 770 000 euros, la SEM EHT va recourir à l'emprunt afin de ne pas grever son budget d'investissement. Monsieur le Maire explique. Afin de respecter l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que la loi 3DS qui vise à protéger les intérêts des collectivités, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'acquisition des parts de SUMATEL dans TIGNENERGIES par la SAEML Energies Haute Tarentaise selon les conditions explicitées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** la SAEML Energies Haute Tarentaise à procéder à l'acquisition des parts de SUMATEL dans TIGNENERGIES selon les conditions explicitées précédemment.

D2025 078 RH – Protection Sociale Complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque « Santé »

Le Maire expose que :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des employeurs territoriaux au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « Santé ».

La complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts, par la Sécurité Sociale, tels que l'achat de médicaments, les frais d'optique, l'aide auditive, le forfait journalier et les frais dentaires.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent.

Le montant accordé par l'établissement peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

En application de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure « *des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4.* ». La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

Le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Monsieur le Maire propose à l'organe délibérant de mandater le Cdg73 à cet effet.

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1^{er} janvier 2026 en matière de « Santé », une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis du comité social territorial du Cdg73 du 18 novembre 2024,

VU la délibération du Cdg73 en date du 27 novembre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation au titre du risque « Santé » au Cdg73, afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

⇒ **MANDATE** le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »

- ⇒ **APPROUVE** de s'engager à communiquer au CdG73 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.
- ⇒ **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CdG73 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, l'établissement aura la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation souscrite par le CdG73.

D2025 079 FIN – Compte de gestion 2024 – Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget principal de l'année 2024 établi par le receveur municipal de Moutiers comme suit :

Compte de Gestion 2024

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	5 753 495,31 €	10 475 683,57 €
Dépenses	3 384 088,63 €	6 569 459,57 €
Solde d'exécution	2 369 406,68 €	3 906 224,00 €

Le résultat global de l'exercice est de : 6 275 630.68 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget principal.

D2025 080 FIN – Compte administratif 2024 – Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget principal de l'année 2024, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	6 569 459,57 €	10 475 683,57 €	3 906 224,00 €
Investissement	3 384 088,63 €	5 753 495,31 €	2 369 406,68 €

Le résultat global de l'exercice est de : 6 275 630.68 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2024, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, Jean-Pierre MAITRE, adjoint aux finances, propose d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal

D2025 081 FIN – Affectation du résultat 2024- Budget principal – Approbation

Discussion :

Christophe FRAISSARD – interroge – comment sont intégrés les restes à réaliser de 2024 ?
Jean-Pierre MAITRE - informe – les restes à réaliser sont uniquement précisés pour information mais ne sont pas à reprendre.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats de clôture du budget principal, récapitulés ci-dessous :

Résultats de clôture de l'exercice 2024

	Investissement	Fonctionnement
Résultats n-1	1 073 423,94 €	6 471 579,89 €
Recettes 2024	5 753 495,31 €	10 475 683,57 €
Dépenses 2024	3 384 088,63 €	6 569 459,57 €
Résultats cumulés 2024 à affecter	3 442 830,62 €	10 377 803,89 €

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
	3 442 830,62 €	10 377 803,89 €
Résultats à affecter		
Affectation obligatoire à l'article 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés de 2024, soit :		
↳Déficit d'investissement reporté : 0€		
↳Reste à Réaliser 2024 : - 984 404,73 €		
R 0 Solde : €		
Résultat à reporter au Budget primitif 2025	3 442 830,62 €	10 377 803,89 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget principal en intégrant les « Restes à réaliser 2024 ».

D2025 082 FIN – Subventions 2025 attribuées aux associations - Approbation

Discussion :

Jean-Claude FRAISSARD - rappelle – l’an passé, 42050€ avait été attribués aux associations – cette année, la commission Finances a souhaité accentuer l’effort de la collectivité auprès des associations – le montant total proposé s’élève à 49100€.

Thierry GAIDE – précise – pour le Trail de La Rosière, en plus des moyens humains habituels que nous mettons en œuvre, nous mettrons à disposition 3 véhicules pick-up avec chauffeurs pour alléger la facture relative à l’externalisation de la sécurité de l’épreuve.

Faye DAVISON – indique – concernant le Trail, à partir de l’an prochain, le montant total de la subvention devrait être porté par l’Office de Tourisme – ce sera proposé pour la prochaine Convention d’Objectifs.

Jean-Claude FRAISSARD – fait savoir – je n’étais pas d’accord pour subventionner l’association « Chat sans toit » – j’aurais préféré que cet argent serve aux enfants de Montvalezan – cela dit, j’adore les chiens et les chats.

Jean-Pierre MAITRE – rappelle – cette subvention est attribuée pour participer au financement de la poursuite de la stérilisation des chats sauvages et éviter ainsi leur démultiplication.

Thibault – constate - ce n’est pas une association de Montvalezan.

Jean-Pierre MAITRE - précise – cette subvention servira uniquement pour des stérilisations de chats présents à Montvalezan – ajoute – l’an passé, ils ont fait sur leurs fonds propres une campagne à La Rochette qui a bien fonctionné.

Délibération :

Les demandes de subventions des associations et/ou organismes de droit public et/ou privé et/ou budgets annexes ont été étudiées lors des réunions Maire-Adjointes et des commissions finances dédiées étendues à tous les membres du Conseil municipal. Il est proposé d’attribuer les montants suivants, dans un souci de contrôle des dépenses publiques :

Associations	Proposition 2025
Club de Golf de la Rosière	1 500,00 €
USM / Ski Club	32 500,00 €
Groupe Folklorique Les Frontières	800,00 €
Chant levent	250,00 €
Maison Familiale Rurale	150,00 €
Association chat sans toit	800,00 €
Trail la Rosière	5 000,00 €
ROC N ROZ - Escalade	600,00 €
Comité des fêtes La Rosière de Montvalezan	5 000,00 €
Voix des alpages	500,00 €
Association le Tremplin	2 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS - 65748	49 100,00 €
CCAS - Article 657363	301 404,16 €
LGI - Article 65736211	259 761,05 €
TRANSPORT- Article 65736211	125 500,00 €
EPIC - Article 657381	622 559,00 €
TOTAL SUBVENTION	1 358 324,21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 POUR, 1 CONTRE (pouvoir Grégory MAITRE) : considère qu’il existe une mauvaise gestion au sein du ski-club)

⇒ **VOTE** les subventions conformément aux propositions ci-dessus ;

- ⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document découlant des présentes, notamment les conventions d'objectifs et de financement.

D2025 083 FIN – Taux d'imposition 2025 – Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITRE – informe - les recettes fiscales estimées pour 2025 sont de 5 725 482 € - toutefois, nous sommes restés prudents sur le budget primitif.

Jean-Claude FRAISSARD – informe – la Communauté de Communes de Haute Tarentaise augmente le taux de 15% en 2025.

Thierry VIGNES – interroge – qu'en sera-t-il du produit généré par la THRS en 2025 (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) ?

Jean-Pierre MAITRE – indique – le produit THRS est estimé à 358 609 € - explique par ailleurs - un nouveau prélèvement a été mis en place par la récente loi de finances, le dispositif DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités) – celui-ci vient amputer une partie de nos recettes – à date, les premières estimations communiquées se situent autour de 37000 € à déduire de nos recettes fiscales – estime – ce dispositif s'inscrit dans la même logique que celle du FPIC (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) qui viennent ponctionner les communes ayant des situations financières favorables au profit des communes en difficulté – DILICO et FPIC, c'est la double peine.

Thierry GAIDE – interroge - ce nouveau dispositif est supposé s'appliquer sur combien d'années ?

Jean-Pierre MAITRE - informe – pour le moment, l'année 2025 sans visibilité sur les suites éventuelles.

Jean-Claude FRAISSARD – exprime – je pense que tout le monde ici, au sein du conseil, est favorable à ne pas augmenter les impôts – cela augmente beaucoup par ailleurs – nous avons aussi la capacité de financer nos investissements sans cela.

Pierre MAZE – interroge - quelle est la progression estimée de nos recettes fiscales ?

Jean-Pierre MAITRE – indique – une progression d'environ 600000€ liée essentiellement à l'évolution des bases.

Thibault GAIDET – ajoute - réactualisation des bases et nouveaux hébergements.

Délibération :

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2025, avec une augmentation linéaire de 0% sur l'ensemble des taux :

TAXE LOCALES	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	18,55%	18,55%	18,55%	18,55%	18,55%	18,55%	18,55%	18,55%
Taxe foncière bâtie	19,76%	19,76%	19,76%	30,79%	30,79%	30,79%	30,79%	30,79%
Taxe foncière non bâtie	155,97%	155,97%	155,97%	155,97%	155,97%	155,97%	155,97%	155,97%
Cotisation foncière des entreprises	35,23%	35,23%	35,23%	35,23%	35,23%	35,23%	35,23%	35,23%

**NB – en 2021, évolution du Taux communal TFB 2020 (19.76%) + Taux TFB 2020 du Conseil Départemental (11.03%) = 30.79%*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **VOTE** les taux tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
 ⇒ **DIT** que les taux votés seront notifiés, conformément aux règles en vigueur, par transmission de l'état n°1259, aux services de l'Etat.

D2025 084 FIN – Budget primitif 2025 – Budget principal – Approbation

Discussion :

Thibault GAIDET – interroge - comment le financement des nouveaux services techniques est imputé et ventilé en 2025 ?

Jean-Pierre MAITRE – explique – cela est budgétairement scindé sur 2 années – 4.5 M€ en 2025 et 3 M€ en 2026

Thibault GAIDET –fait confirmer – concrètement sur cette proposition de budget primitif, qu'est-il prévu pour les nouveaux services techniques ?

Jean-Pierre MAITRE – précise – 4 500 000 € TTC.

Thierry GAIDE - estime – il faut attendre les résultats des appels d'offres – l'évolution des estimations avait été impactée par la profondeur des pieux à réaliser – désormais, à priori, les pieux à réaliser seront moins importants qu'imaginé initialement.

Jean-Claude FRAISSARD – confirme – on saura ce qu'il en sera exactement à l'ouverture des plis des offres formulées par les entreprises.

Thierry GAIDE – précise – la Commission d'Appel d'Offres est programmée le 16 avril, et Conseil Municipal du 17 avril se positionnera pour autoriser la signature des marchés.

Jean-Pierre MAITRE – informe – le résultat reporté du budget de fonctionnement du service de l'eau pourrait remonter dans le budget principal sans reversement à la CCHT Communauté de Communes de Haute Tarentaise – ce point reste toutefois à affiner notamment avec le Trésor Public - cette année, nous reprenons le résultat de l'eau sur l'investissement.

Jean-Claude FRAISSARD – souligne - le budget de l'eau à la CCHT nécessite des recettes pour son fonctionnement – pour le moment, les premières dépenses soutenues par le budget principal de la CCHT.

Jean-Pierre MAITRE – présente les principaux chapitres budgétaires en dépenses de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 609 424,00	0,00	2 086 189,00	0,00	2 086 189,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 373 000,00	0,00	2 430 050,00	0,00	2 430 050,00
014	Atténuations de produits	970 000,00	0,00	1 336 500,00	0,00	1 336 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 281 790,00	0,00	1 798 483,53	0,00	1 798 483,53
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 234 214,00	0,00	7 651 222,53	0,00	7 651 222,53
66	Charges financières	173 280,00	0,00	163 600,00	0,00	163 600,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	15 000,00		65 000,00	0,00	65 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 432 494,00	0,00	7 889 822,53	0,00	7 889 822,53

Thierry GAIDE – précise – concernant le chapitre 12 « charges de personnes », le réalisé 2024 est inférieur au budget prévisionnel en raison des arrêts maladie et des postes non pourvus.
Jean-Pierre MAITRE– souligne - cette année, il y a une subvention du budget principal au budget LGI (Location et Gestion d’Immeubles) pour assurer le financement des investissements de la transformation du cinéma – présente les principaux chapitres budgétaires en recettes de fonctionnement – précise – cette année, nous visons une collecte de la taxe de séjour se montant à 1M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	881 550,00	0,00	1 044 300,00	0,00	1 044 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	183 306,00	0,00	313 000,00	0,00	313 000,00
731	Fiscalité locale	6 026 663,00	0,00	6 661 000,00	0,00	6 661 000,00
74	Dotations et participations (3)	593 815,00	0,00	680 619,00	0,00	680 619,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	720 100,00	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
Total des recettes de gestion courante		8 405 434,00	0,00	9 648 919,00	0,00	9 648 919,00
76	Produits financiers	134 000,00	0,00	144 000,00	0,00	144 000,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 590,00	0,00	3 590,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 544 434,00	0,00	9 801 609,00	0,00	9 801 609,00

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget principal, comme suit.

RECAPITULATIF BP 2025

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 209 460,21 €	9 801 609,00 €
Résultat fonctionnement budget SEA 2024	171 459,32 €	171 459,32 €
REPORTE 002		
RESULTAT 2024 REPORTE 002		10 377 803,89 €
VIREMENT SECTION INVT	11 969 952,68 €	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	20 350 872,21 €	20 350 872,21 €
INVESTISSEMENT	9 745 802,08 €	13 026 049,68 €
Résultat investissement budget SEA 2024 reporté au 001	341 018,95 €	341 018,95 €
CAUTIONS	300 000,00 €	300 000,00 €
RESTES A REALISER 2024	984 404,73 €	
RESULTAT 2024 REPORTE 001		3 442 830,62 €
Travaux divers compte 2318	5 738 673,49 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	17 109 899,25 €	17 109 899,25 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025	37 460 771,46 €	37 460 771,46 €
-----------------------------------	------------------------	------------------------

Le budget primitif est voté à l'équilibre après reprise des résultats définitifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 POUR, 1 ABS (Pierre MAZE : n'a pas participé aux réunions d'élaboration du budget); 2 CONTRE (Thibault GAIDET : défavorable à l'enveloppe prévue pour les services techniques trop importante, sujet non prioritaire pour la commune actuellement où les jeunes ne peuvent plus s'installer -enveloppe trop importante au regard du nombre d'employés et pouvoir Grégory MAITRE : mêmes raisons)

⇒ **APPROUVE** le budget principal, après reprise des résultats définitifs.

D2025 085 FIN – Compte de gestion 2024 – Budget location gestion d'immeubles – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Location Gestion d'immeubles » de l'année 2024 établi par le receveur municipal de MOUTIERS, ci-après récapitulé :

Compte de Gestion 2024

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	27 453,22 €	297 888,91 €
Dépenses	169 530,77 €	188 426,57 €
Solde d'exécution	- 142 077,55 €	109 462,34 €

Le résultat global de l'exercice est de : - 32 615.21 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2024 du budget annexe « Location Gestion d'Immeubles »

D2025 086 FIN – Compte administratif 2024 – Budget location gestion d'immeubles – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le compte administratif du budget annexe « Location Gestion d'immeubles » de l'année 2024, établi par le service des Finances de la Commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Fonctionnement	188 426,57 €	297 888,91 €	109 462,34 €
Investissement	169 530,77 €	27 453,22 €	- 142 077,55 €

Le résultat global de l'exercice est de : - 32 615.21 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2024, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, Jean-Pierre MAITRE, adjoint aux finances, propose d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2024 du budget annexe « Location Gestion d'Immeubles »

D2025 087 FIN – Affectation du résultat 2024 – Budget location gestion d'immeubles –
Approbation

Discussion :

Odile VILLIOD – interroge – qu'en est-il du résultat par rapport à l'an passé ?

Jean-Pierre MAITRE - indique – c'est assez stable.

Christophe FRAISSARD – rappelle le bon niveau d'excédent sur ce budget en lien avec la vente du SPA La Rosière en 2022.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget annexe « Location Gestion d'immeubles », récapitulés ci-dessous :

Résultats d'exécution de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement
Résultats n-1	1 109 966,63 €	127 231,25 €
Recettes 2024	27 453,22 €	297 888,91 €
Dépenses 2024	169 530,77 €	188 426,57 €
Résultats cumulés à reporter de 2024	967 889,08 €	236 693,59 €

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	967 889,08 €	236 693,59 €
Affectation obligatoire à l'article 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés de 2024, soit :		
↳Déficit d'investissement reporté 2024 :		
↳Reste à Réaliser de 2024 :		
- 54 177,05 €		
Résultats à reporter au Budget primitif de 2025	967 889,08 €	236 693,59 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la reprise du résultat du budget annexe « Location Gestion d'immeubles » en intégrant les « Restes à réaliser 2024 »

D2025 088 FIN – Budget primitif 2025 – Budget location gestion d'immeubles –
Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITE– rappelle - ce budget est « hors taxe » contrairement aux autres qui sont toutes charges comprises.

Christophe FRAISSARD - interpelle – nous engageons le financement d’une importante revalorisation de l’espace cinéma – il faudra prendre en compte cette valorisation dans le cadre de la négociation de la prochaine convention d’objectifs avec l’Office de Tourisme sur les recettes attendues en exploitation – rappelle - l’Office de Tourisme nous a annoncé un fort potentiel d’évolution des recettes de fonctionnement – ce n’est pas un projet neutre en terme de coûts par rapport au projet initial à la base qui était lié à la mise en accessibilité des lieux uniquement.

Jean-Claude FRAISSARD – estime - le budget a évolué sur proposition de l’architecte – il nous avait alerté sur le fait que le projet n’était pas valorisé dans sa version initiale.

Christophe FRAISSARD – souligne – l’Office de Tourisme est venu en mairie nous expliquer la pertinence de ce projet vis-à-vis de l’évolution à la hausse des recettes qu’il pourrait générer.

Jean-Claude FRAISSARD – estime - nous avons effectivement interrogé l’Office sur ce projet pour recueillir leur avis, ce qui est normal.

Christophe FRAISSARD – rappelle - on nous avait préalablement sensibilisé à la forte demande relative autour des besoins de conférences et séminaires – attire la vigilance – il ne faudra pas que cela fasse comme pour le SPA – il faudra que les annonces qui ont été faites soient bien intégrées car l’investissement a été déclenché en conséquence – ce projet a été décidé par rapport à la carotte annoncée en face.

Thierry GAIDE – indique - ce qui a été proposé aujourd’hui pour le cinéma correspond à ce que nous imaginions aussi depuis longtemps et notamment créer une salle qui manque sur la station.

Christophe FRAISSARD – souligne – il faut que l’Office de Tourisme ait un intérêt à valoriser le produit.

Thierry GAIDE – rappelle – 10 ans en arrière, le commercial de l’Office de Tourisme refusait des groupes car il n’y avait pas les salles adaptées.

Christophe FRAISSARD – ajoute – et on nous a confirmé que la demande est toujours existante.

Thibault GAIDET – souligne – en parallèle on met 17000 € dans un projecteur salle Jean ARPIN – certes, celui présent actuellement ne fonctionne plus.

Pierre MAZE – confirme - sur la convention 2026-2028, il y aura bien une ligne sur la valorisation de ces salles – restera à voir sur le fonctionnement à suivre si nous atteignons ces recettes ou non.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe « Location Gestion d’immeubles », comme suit.

Budget primitif 2025- Vue d'ensemble

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	709 374,64 €	472 681,05 €
RESULTAT 2024 REPORTE 002	- €	236 693,59 €
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	709 374,64 €	709 374,64 €
INVESTISSEMENT	1 389 673,67 €	475 961,64 €
CAUTIONS	11 600,00 €	11 600,00 €

RESTES A REALISER 2024	54 177,05 €	
RESULTAT 2024 REPORTE 001		967 889,08 €
Travaux divers 2318	- €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 455 450,72 €	1 455 450,72 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF	2 164 825,36 €	2 164 825,36 €

Le budget primitif est voté à l'équilibre après reprise des résultats définitifs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le budget annexe « Location Gestion d'immeubles » après reprise des résultats définitifs.

D2025 089 FIN – Compte de gestion 2024 – Budget Régie de Transport – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Transport » de l'année 2024 établi par le receveur municipal de Moutiers, ci-après récapitulé :

Compte de Gestion 2024

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	- €	89 581,82 €
Dépenses	- €	121 633,56 €
Solde d'exécution	- €	- 32 051,74 €

Le résultat global de l'exercice est de : - 32 051.74 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2024 du budget annexe « Transport »

D2025 090 FIN – Compte administratif 2024 – Budget Régie de Transport -Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Transport » de l'année 2024, établi par le service des Finances de la Commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	121 633,56 €	89 581,82 €	- 32 051,74 €
Investissement	- €	- €	- €

Le résultat global de l'exercice est de : - 32 051.74 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2024, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil.

Jean-Pierre MAITRE, adjoint aux finances, propose d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2024 du budget annexe « Transport »

D2025 091 FIN – Affectation du résultat 2024 – Budget Régie de Transport – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget annexe « Transport », récapitulés ci-dessous :

Résultats d'exécution

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Reports 2023		32 051,74 €	32 051,74 €
Résultat reporté		32 051,74 €	
Résultat 2024	- €	- 32 051,74 €	- 32 051,74 €
Résultats cumulés 2024	- €	- €	- €

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	- €	- €
Affectation obligatoire à l'article 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés de 2024, soit :		
↳Déficit d'investissement reporté 2024 :		- €
- €		
↳Reste à Réaliser de 2024 :		
- €		
Résultat à reporter au budget primitif de 2025	- €	- €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 à affecter au compte 1068 est à zéro.

Le résultat de fonctionnement à reporter au budget 2025 est à zéro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la reprise du résultat du budget annexe « Transport » en intégrant les « Restes à réaliser 2024 »

D2025 092 FIN – Budget primitif 2025 – Budget Régie de Transport – Approbation

Discussion :

Jean-Pierre MAITE – informe - en recettes – le Club Med s'engage à renouveler sa participation en 2025 sur la ligne estivale « Golf – Les Eucherts » par un apport de 10400€.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe « Transport », comme suit.

Budget primitif 2025- Vue d'ensemble

	DEPENSES	RECETTES

FONCTIONNEMENT	137 900,00 €	137 900,00 €
RESULTAT 2024 REPORTE 002	- €	- €
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	137 900,00 €	137 900,00 €
CAUTIONS	- €	- €
RESTES A REALISER 2024	- €	
RESULTAT 2024 REPORTE 001	- €	
<u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	- €	- €
<u>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025</u>	137 900,00 €	137 900,00 €

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes après reprise des résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le budget annexe « Transport » après reprise des résultats définitifs.

D2025 093 FIN – Compte de gestion 2024 – Budget annexe Service des eaux et assainissement – Approbation

Discussion :

Thierry GAIDE – rappelle – l'emprunt réalisé pour les réservoirs est pris en compte dans le résultat 2023.

Jean-Pierre MAITRE– informe - le résultat de fonctionnement pourrait être conservé dans le budget principal – le résultat d'investissement 341 018€ sera reversé à la CCHT (Communauté de Communes de Haute Tarentaise) – quoi qu'il en soit, ce sera une règle qui sera suivie sur les 8 communes.

Jean-Claude FRAISSARD – précise – pour le moment, il n'y a pas décision de prise.

Jean-Pierre MAITRE– indique - le Trésorier donnera les consignes à suivre – ajoute -ce serait intéressant d'avoir le montant total correspondant aux 8 communes.

Délibération :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Service de l'eau et assainissement » de l'année 2024 établi par le receveur municipal :

Compte de Gestion 2024

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 161 037,80 €	922 689,06 €
Dépenses	1 580 766,59 €	1 027 689,22 €
Solde d'exécution	- 419 728,79 €	- 105 000,16 €

Le résultat global de l'exercice 2024 est de : - 524 728.95 €.

Le résultat cumulé, après reprise du résultat de 2023, est de : 512 478.27 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2024, établi par le service des Finances de la Commune, le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement »

D2025 094 FIN – Compte administratif 2024 – Budget annexe Service des eaux et assainissement -Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2024 du budget annexe, « Service de l'eau et de l'assainissement », établi par le service des Finances de la Commune :

Compte Administratif 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1 027 689,22 €	922 689,06 €	- 105 000,16 €
Investissement	1 580 766,59 €	1 161 037,80 €	- 419 728,79 €

Le résultat global de l'exercice est de : - 524 728.95 €

Le résultat cumulé, après reprise du résultat de 2023, est de : 512 478.27 €

Le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion 2024, établi par les services du receveur municipal.

Jean-Pierre MAITRE, Adjoint aux Finances, propose d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** le compte administratif 2024 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement »

2. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre MAITRE – informe - **restaurant bowling LE FLOCON** – consécutivement aux démarches juridiques entreprises, les dettes sont désormais apurées dans leur totalité pour un montant de 96000€ sans application d'aucune remise.

Thibault GAIDET – interroge - quelle a été la nature des échanges de la réunion du jour concernant le **centre de classes de découvertes** ?

Jean-Claude FRAISSARD – informe – la SAS 73 est en attente du permis de construire – reste à savoir si le chantier sera engagé ou non avant le terme du délai de recours – le dossier avance.

Jean-Pierre MAITRE – ajoute – la SAS n'attaquerait pas avant le terme du délai de recours et les accords avec l'exploitant restent à finaliser même s'ils ont trouvé un accord de loyer avec la FOL 73 – la FOL 73 doit faire une demande de subvention via le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Jean-Claude FRAISSARD – estime - c'est le déroulement classique d'un dossier

Odile VILLIOD – interroge – qu'en est-il du stationnement couvert ?

Jean-Pierre MAITRE – explique – le stationnement couvert ne passe pas économiquement – celui-ci sera réalisé en aérien.

Thierry GAIDE – estime - la question que nous devons nous poser est : est-il imaginable de pouvoir faire encore tourner les Galopins cet hiver 2025-2026 ?

Jean-Pierre MAITRE – indique - des pièces complémentaires ont été demandées à l'APTV (Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise) – explique - après fourniture des pièces et complétude du permis, il faut compter 5 mois de délai d'instruction et 2 mois de délai de recours.

Thierry VIGNES – ajoute - si le bâtiment des Galopins n'est pas démoli cet automne, le dossier se reportera sur 2026 – attire l'attention - potentiellement, selon les résultats des élections ; le projet pourrait être remis en cause.

Thierry GAIDE – **budgets 2025** – remercie les équipes et notamment le service finances-comptabilité.

Catherine GARANDEL – **école primaire** – rappelle - j'avais évoqué lors de notre dernière réunion la nouvelle remise en cause par l'éducation nationale du temps de présence de l'intervenante anglaise qui était divisé en 2 l'année prochaine malgré un projet validé pour 3ans ainsi que le problème du non remplacement de l'enseignante de maternelle – j'ai contacté Monsieur le Député Vincent ROLLAND, qui est revenu vers moi et qui a consécutivement contacté le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) qui lui a confirmé que ce ne serait pas modifié – pour le remplacement, cela devrait aller mieux après les vacances car 4 classes saisonnières se ferment sur le secteur et on devrait avoir un enseignant pour la rentrée après Pâques.

Jean-Claude FRAISSARD – ajoute - je m'inquiète de la situation concernant le nombre de classes en septembre prochain.

Christophe FRAISSARD – constate - s'il n'y a pas le nombre d'enfants requis, nous n'avons pas de solutions.

Catherine GARANDEL – ajoute – la question soulevée par Thibault GAIDET s'examine – nous avons **un projet de grande envergure pour les services techniques alors que par ailleurs nous connaissons la grande difficulté de se loger sur la commune.**

Thierry GAIDE – s'étonne - j'ai l'impression que tout le monde se réveille maintenant.

Catherine GARANDEL - indique – je fais mon mea culpa, mais ce n'est pas toujours facile d'intervenir et de se positionner sur ces projets là – sans rejeter la faute sur qui que ce soit, les enveloppes budgétaires ont évolué à la hausse d'un coup – et c'est vrai que la problématique du logement est importante notamment pour notre école – les gens ne peuvent plus se loger et sont obligés de partir en vallée.

Thierry GAIDE – exprime et explique - sans être défenseur des services techniques – il y a eu une forte évolution du montant du projet avec les pieux à réaliser en fondations – nous avons déjà d'ores et déjà engagé 260000€ de frais d'études – on attendra le 16 avril pour avoir les résultats de l'appel d'offres – ajoute – pour revenir à la question des logements, nous n'avons jamais imaginé que la mairie puisse porter elle-même le financement d'un bâtiment – nous avons opté pour trouver des opérateurs – ce travail pour un portage en fonds propre n'a pas été fait.

Jean-Claude FRAISSARD – considère – le projet relatif aux nouveaux services techniques est parti ! c'est décidé - la semaine prochaine, la question se posera uniquement si cela les offres de prix des entreprises devaient porter le montant au-delà de ce que nous avons convenu.

Christophe FRAISSARD – estime - avoir décidé de faire les services techniques, ce n'est pas la même chose quand les chiffres étaient plus bas – on a validé avec les chiffres qu'on avait à l'époque – il n'est jamais trop tard pour réagir si on voit que cela dégénère !

Jean-Claude FRAISSARD – considère - la décision d'investir sur les services techniques a été prise.

Christophe FRAISSARD - pondère – car c'était un dossier qu'on pouvait sortir sur le mandat.

Faye DAVISON – estime - les services techniques ne bloquent pas une discussion pour les logements des saisonniers – c'est une discussion autre – il faut trouver une solution pour proposer du logement

Thibault GAIDET - précise – je parle des logements permanents pour notre commune.

Faye DAVISON – confirme – on ne peut pas mélanger ces questions me semble-t-il.

Jean-Claude FRAISSARD – pondère - ça ne se mélange pas, mais cela croque le budget – c'est soit l'un soit l'autre sur ce mandat.

Christophe FRAISSARD – estime - faudra réfléchir sur le mandat d'après – rappelle - concernant les services techniques, c'est aussi lié aux évolutions et mouvements du personnel sur ces dernières années.

Thierry GAIDE - rappelle – certains élus qui étaient déjà présents en 2014 avaient dit qu’il n’était pas possible de laisser les services techniques dans cet état – nous avons un projet avec des enveloppes bien plus réduites – nous avons l’idée de développer et mutualiser avec d’autres projets – il est vrai que le projet a évolué depuis – ce n’est plus du tout le même projet – ajoute – par ailleurs, nous n’avons jamais évoqué qu’il fallait que la commune investisse dans le logement permanent et nous avons aussi l’idée de logement accession à la propriété vers la Charpenterie

Thierry VIGNES – réagit– c’est du pareil au même - que ce soit à la Brindze 3 ou à la Charpenterie, ce sera le même problème économique, il faudra faire une paroi clouée.

Thibault GAIDET – estime - ce n’était pas la peine de financer l’extension et la rénovation de l’école, les gens partent à Séez puisqu’ils ne peuvent pas se loger – il faut savoir ce qu’on veut faire de notre commune – à nous la collectivité de nous positionner et d’absorber/prendre en charge ces surcoûts

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle – sans ironie, je rappelle le projet OPAC « Brindze 3 » qui était ficelé et qui ne coûtait rien à la collectivité auquel le conseil n’a pas donné suite.

Christophe FRAISSARD – confirme et pondère– oui, parce que nous ne voulions pas engager les générations à venir pour 44 ans – cela n’aurait rien coûté à la mairie sous réserve de tout louer

Thierry VIGNES – rappelle - les calculs pour atteindre l’équilibre économique ont été faits - les loyers nécessaires auraient été trop élevés !

Jean-Claude FRAISSARD – estime – si le bâtiment était fait, il serait actuellement plein.

Thierry VIGNES – rappelle - les loyers proposés n’étaient pas acceptés par les potentiels propriétaires « employeurs » et il aurait fallu que la commune complète pour être à l’équilibre avec le loyer.

Thibault GAIDET – regrette - nos administrés vont voir qu’on va mettre 7,5 M€ TTC pour les services techniques et rien pour nos administrés

Thierry GAIDE – souligne – au-delà de 7 M€ TTC, je réfléchirai.

Jean-Claude FRAISSARD – précise – les dernières estimations se situent à 7.3 M€ TTC.

Thierry GAIDE – estime et confirme-t-il ne faudra pas que cela aille au-delà ; aujourd’hui, le logement est un vrai sujet.

Thibault GAIDET – attire l’attention – à ce prix-là, il faut se poser la question.

Thierry GAIDE – indique – le logement sera la priorité du mandat suivant.

Thibault GAIDET – rappelle - ça l’était déjà !

Jean-Pierre MAITRE - interpelle– on confond saisonniers et permanents.

Jean-Claude FRAISSARD – estime – sur le logement permanent, il y a forcément des dérives ; 80% se transforme en saisonnier.

Thierry VIGNES – revient sur la Brindze 3 – ce bâtiment aurait été plein si les loyers n’excédaient pas 250€/mois pour un studio – quand on a annoncé 650€/mois, plus personne n’en voulait – il faudra ressortir les calculs !

Thibault GAIDET– complète – et depuis, les prix de construction ont fortement évolué.

Thierry VIGNES - suggère – ou alors, il faut avancer le bâtiment en bord de route, supprimer le parking couvert et le bâtiment sera moins cher, ce qui permettra de réduire les loyers.

Christophe FRAISSARD – estime – supprimer le parking couvert, c’est reculer pour mieux sauter – on devra financer un parking à 8 M€ à l’entrée station.

Dominique MAITRE - réagit – sur les services techniques, nous aurions dû bloquer le budget en fixant un plafond !

Catherine GARANDEL–indique - c’est effectivement là que nous n’avons pas l’impression de maîtriser – le processus suivi pose des difficultés à maîtriser l’évolution des coûts.

Jean-Pierre MAITRE – concède – oui, c’est vrai.

Jean-Claude FRAISSARD – confirme – Catherine a raison – il faut valider le programme et après on estime.

Catherine GARANDEL – complète - les architectes missionnés ont souvent multiples idées et en rajoutent – si nous partions d’un budget plafonné, cela amènerait davantage de cadre.

Dominique MAITRE – confirme - il faut cadrer le budget – ajoute - par ailleurs, les architectes sont souvent payés au pourcentage – on est pris dans un engrenage et on s’en sort plus – on part de 5M€ et on arrive à 8M € - regrette - on va malheureusement s’apercevoir que nous aurons des ateliers de peinture pour quelques pinceaux et peu de besoin.

Christophe FRAISSARD – évoque la politique sur les ressources humaines aux services techniques - depuis 2 ans, la dynamique est à la hausse des ressources - nous sommes partis sur une démultiplication des offres – estime - or, dans la réalité on perd du savoir-faire et on va se retrouver avec des ateliers sans personne à mettre dedans car ne possédant pas les compétences ou les formations appropriées – concède - à l’inverse, sans ateliers correctement équipés, on ne parvient pas à recruter des profils avec compétences.

Thierry GAIDE – indique - j’aimerais reprendre tous les compte rendus – estime - il y a un fossé par rapport à nos échanges du jour.

Jean-Pierre MAITRE –rappelle - au niveau inférieur, nous avons souhaité pouvoir stationner des engins et au sommet aussi – il fallait donc relier les étages – si on veut rendre l’ensemble fonctionnel, ces surfaces intermédiaires s’imposent.

Dominique MAITRE – explique – c’est pour cela qu’à l’origine de ce bâtiment, des box ont été vendus à des privés car ces surfaces intermédiaires ne servaient à rien.

Pierre MAZE - interroge – à l’APTV (Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise) - Avez-vous eu un rapport sur les flux de population, habitat permanent, fermetures de classes ?

Jean-Claude FRAISSARD - confirme – cela fait partie des discussions – il a d’ailleurs été constaté que beaucoup des gens qui partent vont vers la Haute Savoie – nous avons perdu 2000 habitants en Tarentaise et la Haute Savoie connaît un gain de 5000 habitants.

Thierry GAIDE – ajoute - dans la vallée, nous sommes la seule commune à ne pas perdre d’enfants depuis un certain temps contrairement aux autres.

Jean-Claude FRAISSARD - confirme – notre population est la seule à évoluer positivement.

Jean-Pierre MAITRE – constate – pourtant, Bourg St Maurice présente davantage d’offre en termes de services.

Jean-Claude FRAISSARD – indique - il y a des logements qui pourraient être disponibles pour les habitants, mais les propriétaires ne veulent pas louer à l’année ; uniquement à la saison.

Thibault GAIDET - précise – pour acheter un bien, à Bourg-St-Maurice, c’est quand même moins cher qu’à la station.

Thierry GAIDE – explique - le projet de Vincent ROLLAND, député, est de faire évoluer la réglementation pour pouvoir inscrire au PLU des zones dédiées à l’habitat permanent – une loi a été voté en ce sens.

Thibault GAIDET – s’interroge - à voir selon les évolutions de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette ; etc...)

Jean-Claude FRAISSARD – indique – la loi ZAN est en train de s’assouplir.

Jean-Pierre MAITRE – ajoute – à Chamonix, des zones déjà urbanisées ont été passées en habitat permanent en lieu et place d’une destination touristique.

Thierry VIGNES – relative – concernant le foncier, d’autres communes ont davantage de solutions que nous – par exemple à Bourg-St-Maurice, le foncier libéré au départ du 7^{ème} BCA.

Thibault GAIDET – considère – le problème consiste davantage dans la maîtrise de la destination.

Thierry VIGNES – estime – cela devra passer par la fiscalité.

Jean-Claude FRAISSARD – indique – dans un nouveau modèle, le terrain de ces propriétés restera communal.

Christophe FRAISSARD – **Gestion de la fumière** – demande – il faut provoquer une réunion avec l’association – cela semble dysfonctionnel – plus personne ne se parle – le fonctionnement

sur le terrain ne se fait plus correctement – c'est un investissement communal – prendre le dossier par le corps pour recadrer cela - la hiérarchie d'utilisation n'est plus celle du départ.

Fin de séance à 20h50

La secrétaire de séance
Faye DAVISON



Le Maire,
Jean-Claude FRAISSARD

